

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 10
Nbre d'excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 21/04/2016
Date d'affichage : 21/04/2016*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 28 avril 2016

Le vingt-huit avril deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Étaient présents : M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves
M.GAUDRILLER Patrick - M. BOILEAU Florent - M. PERRIN Sébastien
M. SALOMÉ Marc - Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne

Était représentée : Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. WALLET Jacky)

Était excusée : Mme CADET Vinciane

Monsieur Yves CARON est nommé secrétaire de séance

Objet : Réfection de la voirie et des trottoirs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Code des Marchés Publics autorise des collectivités à se regrouper pour faire effectuer des prestations par un même tiers.

Dans ce cadre, la CCALM a mis en place un groupement de commandes pour la réfection de voirie pour les années 2015-2018. A ce jour, le titulaire du marché, la « STAG » intervient sur la commune de Domart-sur-la-Luce pour l'exécution des travaux de voirie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote du budget comprend dans sa partie investissement, un ensemble de dépenses qu'il convient de réaliser, dont ce marché de réfection de voirie et de trottoirs :

- Rue du Pont
- Rue Dequirot
- Rue de l'Eglise
- Chemin de la Ferme du Bois

Le coût des travaux est estimé à 12 112.33 € HT soit 14 534.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces travaux
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 dans la section d'investissement au compte 2152.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET